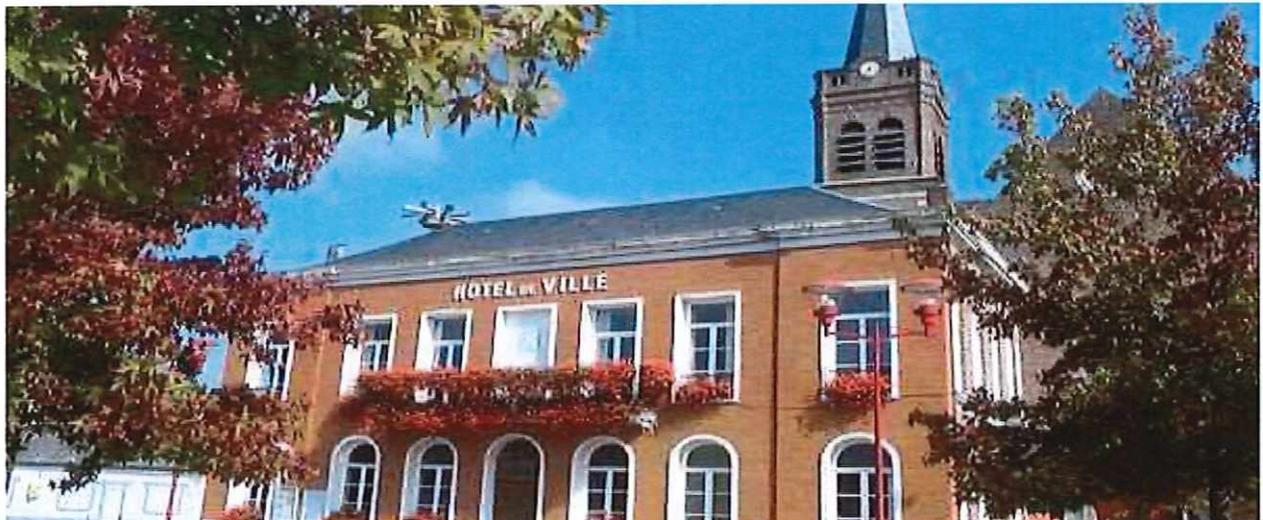




Note de synthèse

BUDGET PRIMITIF 2023

Commune de Quarouble



## Table des matières

1 : BUDGET PRIMITIF 2023. ....	3
2 : SECTION DE FONCTIONNEMENT. ....	4
2.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	4
2.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	5
3 : SECTION D'INVESTISSEMENT. ....	6
3.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	6
3.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	7
4 : GESTION DE LA DETTE. ....	9

## 1 : BUDGET PRIMITIF 2023.

Prévisions de l'exercice	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 058 394,37 €	2 080 220,32 €
Section d'Investissement	2 188 669,92 €	1 510 460,94 €
<b>Total prévisions 2022</b>	<b>5 247 064,29 €</b>	<b>3 590 681,26 €</b>

Résultats reportés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	978 174,05€
Section d'Investissement	0,00 €	315 641,72 €
<b>Total résultat reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 293 815,77 €</b>

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'Investissement	105 356,40 €	467 923,66 €
<b>Total reste à réaliser</b>	<b>105 356,40 €</b>	<b>467 923,66 €</b>

Budget primitif cumulé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 058 394,37 €	3 058 394,37 €
Section d'Investissement	2 294 026,32 €	2 294 026,32 €
<b>Total cumulé</b>	<b>5 352 420,69 €</b>	<b>5 352 420,69 €</b>

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées au 31 décembre 2022 et aux recettes pour lesquelles nous avons eu une notification au 31 décembre 2022 et dont nous sommes en attente de versement.

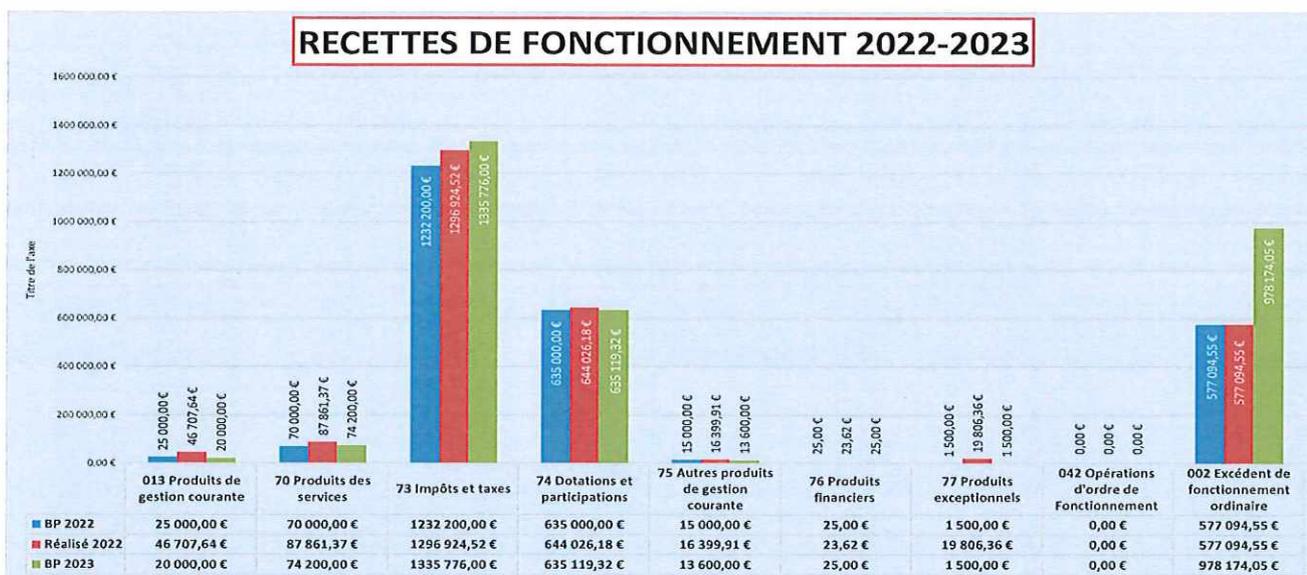
Le budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de **3 058 394,37€** pour la section de Fonctionnement et à **2 294 026,32 €** pour la section d'Investissement, soit un budget total de **5 352 420,69 €**, soit une augmentation de **554 279,76 €** par rapport au budget 2022. Elle est liée, en particulier, à un excédent de fonctionnement reporté en progression de 401 000 € par rapport à 2022, une hausse de la fiscalité directe de 103 000 €, aux travaux d'office pour tiers à hauteur de 45 000 €.

## 2 : SECTION DE FONCTIONNEMENT.

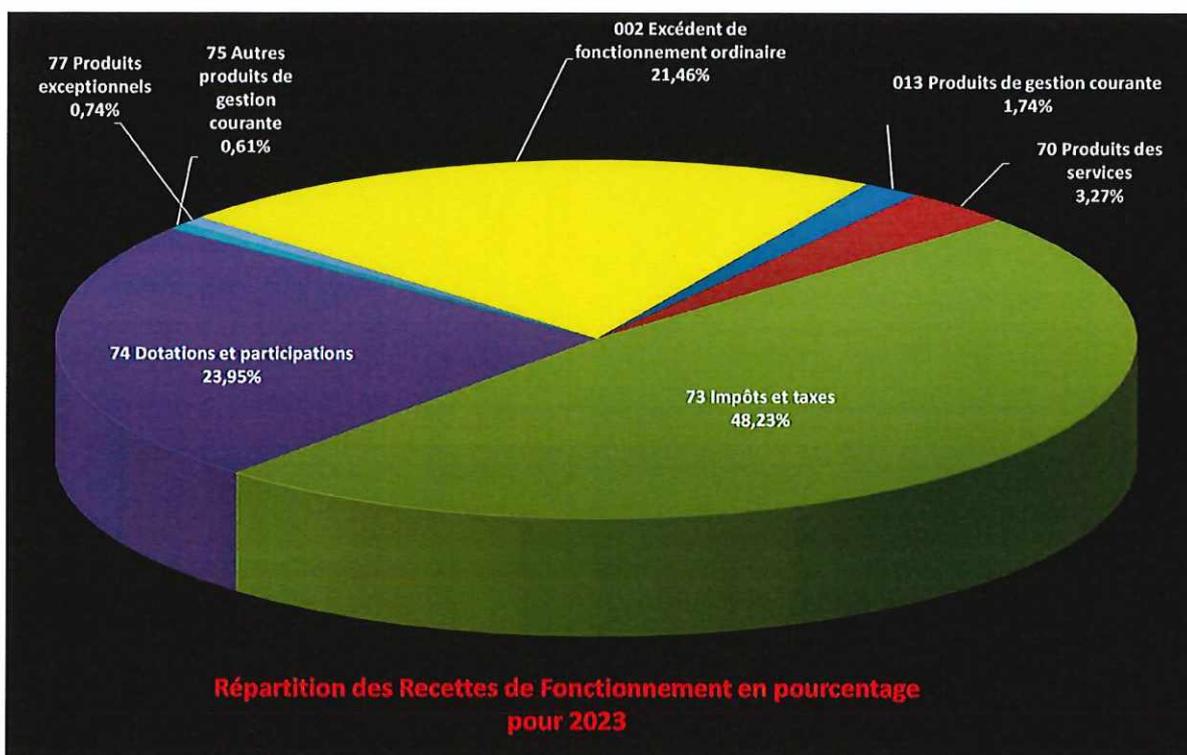
### 2.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2023, dans le strict respect du principe de prudence, le niveau des recettes de fonctionnement envisagé se trouve dans la continuité de celui de 2022, ce qui pourrait laisser des marges de manœuvre intéressantes dans le courant de l'exercice. En effet, il est prévu une augmentation des bases fiscales de 7,1% qui n'a pas été prise en compte totalement dans le budget du chapitre 73.

En outre, nous avons pris l'hypothèse d'une baisse des dotations de l'Etat par rapport à 2022 alors que la loi de Finances 2023 prévoit une stagnation voire une légère hausse (en particulier de 1,7% de la DGF et des dotations de péréquation). Il en est de même pour les produits domaniaux revus en retrait par rapport au réalisé 2022.

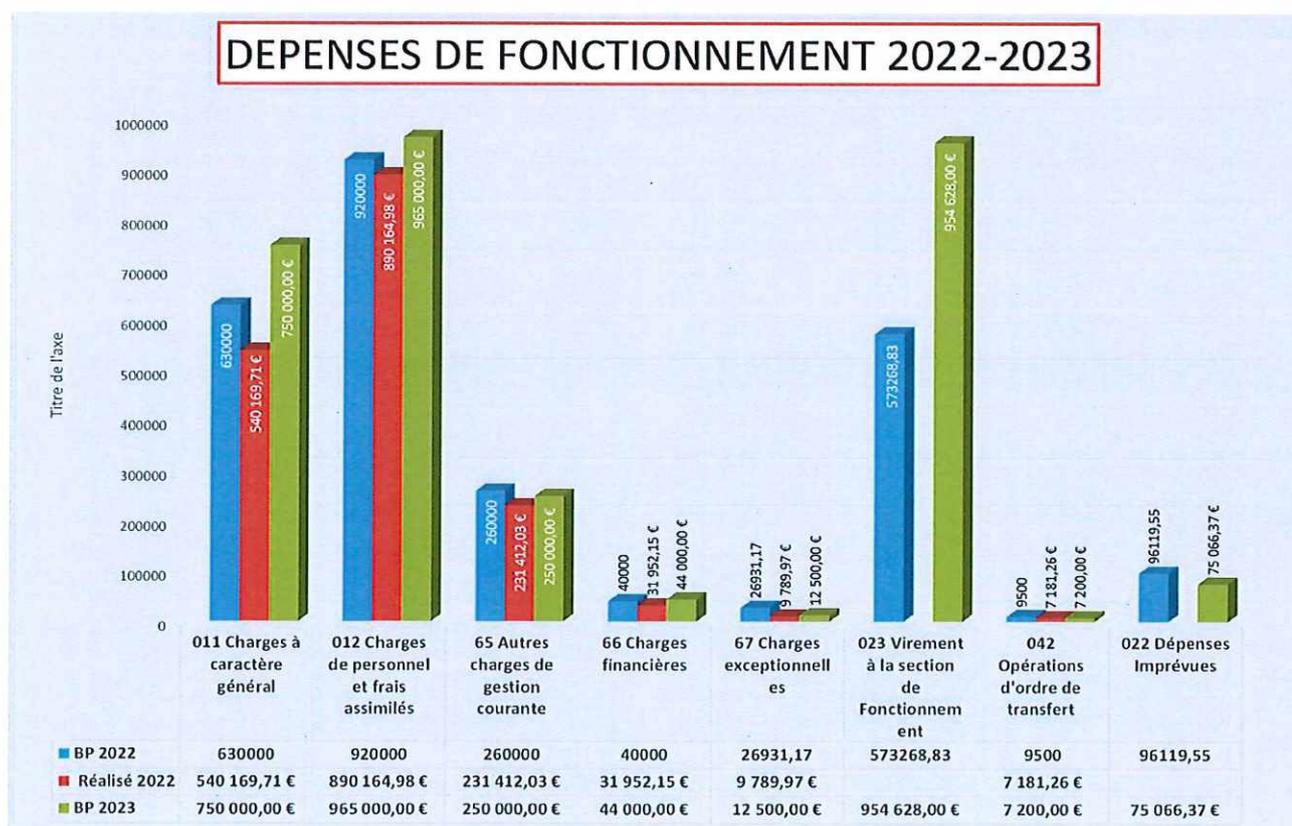
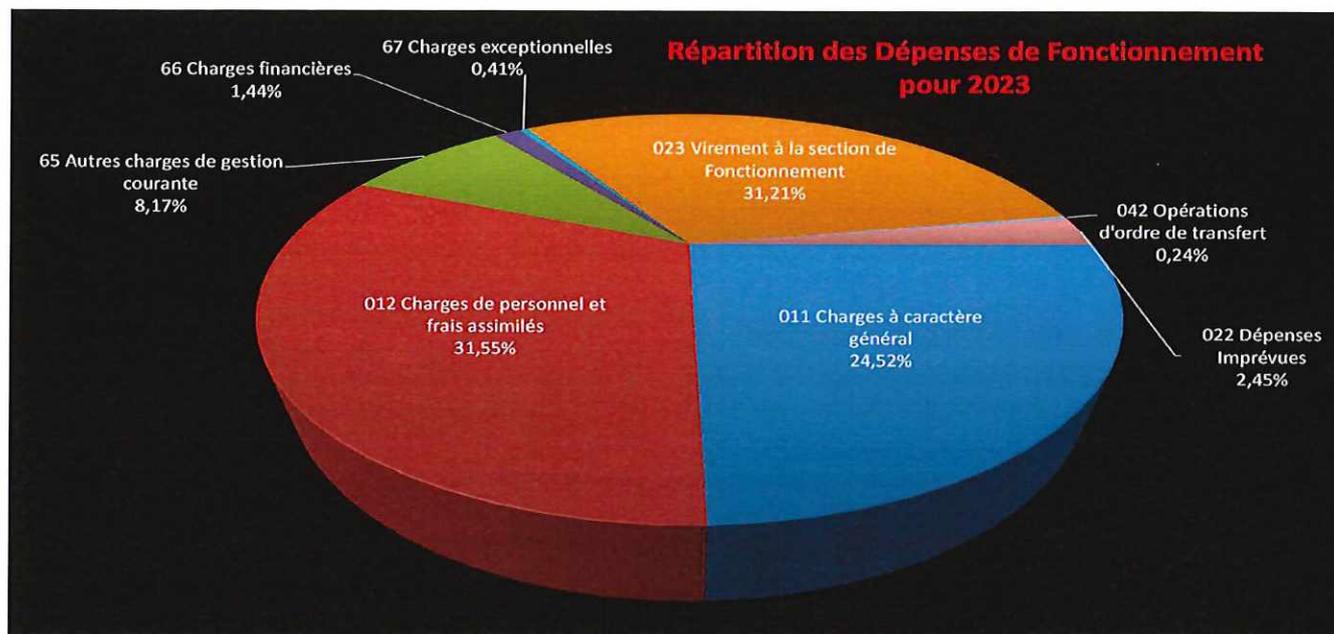


Les recettes se répartissent comme suit :



## 2.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se répartissent comme suit :



### Les faits marquants :

➤ Dans le contexte géopolitique actuel, exacerbé par le conflit en Ukraine, le budget de Fonctionnement Dépenses 2023 est marqué par une forte hausse par rapport au budget et au réalisé 2022. En effet, un taux d'inflation en constante augmentation, et l'annonce de factures énergétiques multipliées par 3 voire 3,5 en sont les causes. Les charges à caractère général, Chapitre 011, progressent de 210 000€, par rapport à celles affectées au budget 2022, en l'occurrence sont

concernées les lignes budgétaires destinées aux énergies, chauffage, carburant et eau à hauteur de 190 000€.

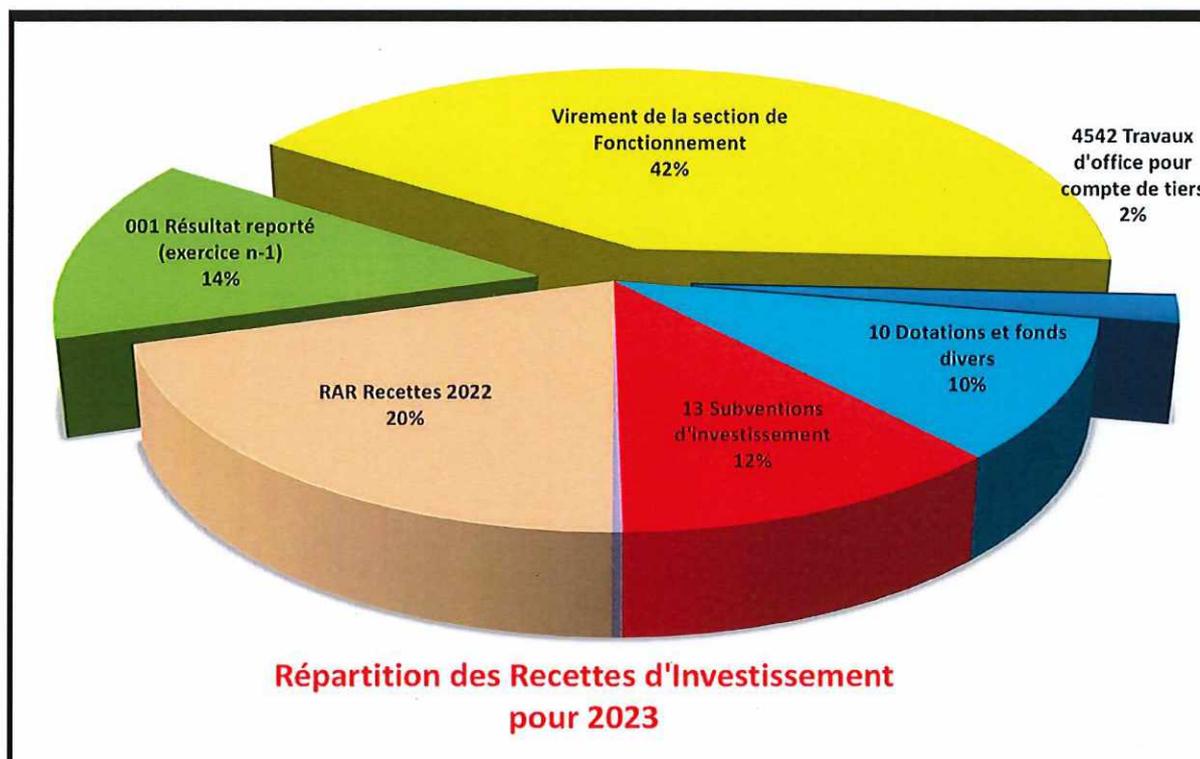
➤ La masse salariale, chapitre 012, connaît une hausse substantielle par rapport à 2022, pour couvrir en particulier, le glissement vieillesse technicité, une stagiairisation de personnels techniques avec régime indemnitaire associé, l'arrivée de 2 CDD à 20 heures aux espaces verts sur la période (printemps-été) en remplacement de PEC non renouvelés, l'impact sur une année complète de l'augmentation salariale de 3,5% de l'ensemble des agents pour atténuer les effets d'un taux d'inflation en constante augmentation et la régularisation de traitement sur une année d'un agent reconnu en congé de longue maladie. Enfin la trésorerie nous a demandé d'imputer l'assurance statutaire de 20 142,47 € au chapitre 012 au lieu du chapitre 011.

➤ Le chapitre 65 destinées aux charges de gestion courante, telles que les indemnités des élus, les subventions aux associations et à différents organismes, connaît une légère hausse liée à la contribution de la ville à l'OGEC (organisme de gestion de l'école privée) et l'affectation de crédits à la formation des élus en progression, Il est à noter que la subvention au CCAS de 17 000€ est maintenue à ce niveau (pour la prise en compte par le CCAS du repas des aînés et les coquilles de fin d'année aux personnes âgées).

➤ Les charges d'intérêt au chapitre 66 se voient augmenter de 6000€ pour la prise en compte du prêt contracté en 2022 de 600 000€, qui vient augmenter l'annuité d'emprunt et l'encours de dette. Par ailleurs, la régularisation des ICNE nous conduit à budgéter une somme supplémentaire de 6000€.

### 3 : SECTION D'INVESTISSEMENT.

#### 3.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT



### Les faits marquants :

- Il est à noter que la commune a bénéficié de subventions notifiées et affectées aux différentes opérations d'investissement pour 266 857,99€ : Avance DSIL 30% : 25 500€ pour le presbytère, FSIC : 140 551,60€ pour l'aménagement de la rue Jules Guesde, FSIC : 48 743,93€ pour l'aménagement du sentier de la BOCQUILLETTE, Fonds Energie : 20 707,54€ pour la salle polyvalente, Plan arbres : 1 354,92€, Régions : 30 000€ pour la Vidéo Protection. Par ailleurs, la commune est en attente de 467 923,66€ de subventions en restes à réaliser 2022. Le montant total attendu pour 2023 est donc de 734 781,65€.
- Le chapitre 10 portant sur les dotations et fonds divers se décline de la façon suivante : 152 944,06€ pour le FCTVA, 20 000€ pour la taxe d'aménagement et 63 830,89€ versés grâce au leg de Mme Amélie COPIN (cette somme servira pour la végétalisation des allées du cimetière).
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, d'un montant de 954 628€ (Epargne brute dégagée du fonctionnement pour assurer la prise en charge des opérations d'équipement) en très forte augmentation par rapport à 2022 (+ 401 000€).
- La commune a lancé deux procédures de péril imminent sur les immeubles concernés par la succession NONCLERCQ, de ce fait, il est nécessaire de créditer la ligne budgétaire pour récupérer le coût des travaux de levée desdits périls imminents, rues du Colonel GLINEUR et Jean Jaurès pour un montant de 45 000€.
- Il est à noter que le solde d'exécution d'investissement dégagé du compte administratif 2022 est de 315 641,72€.

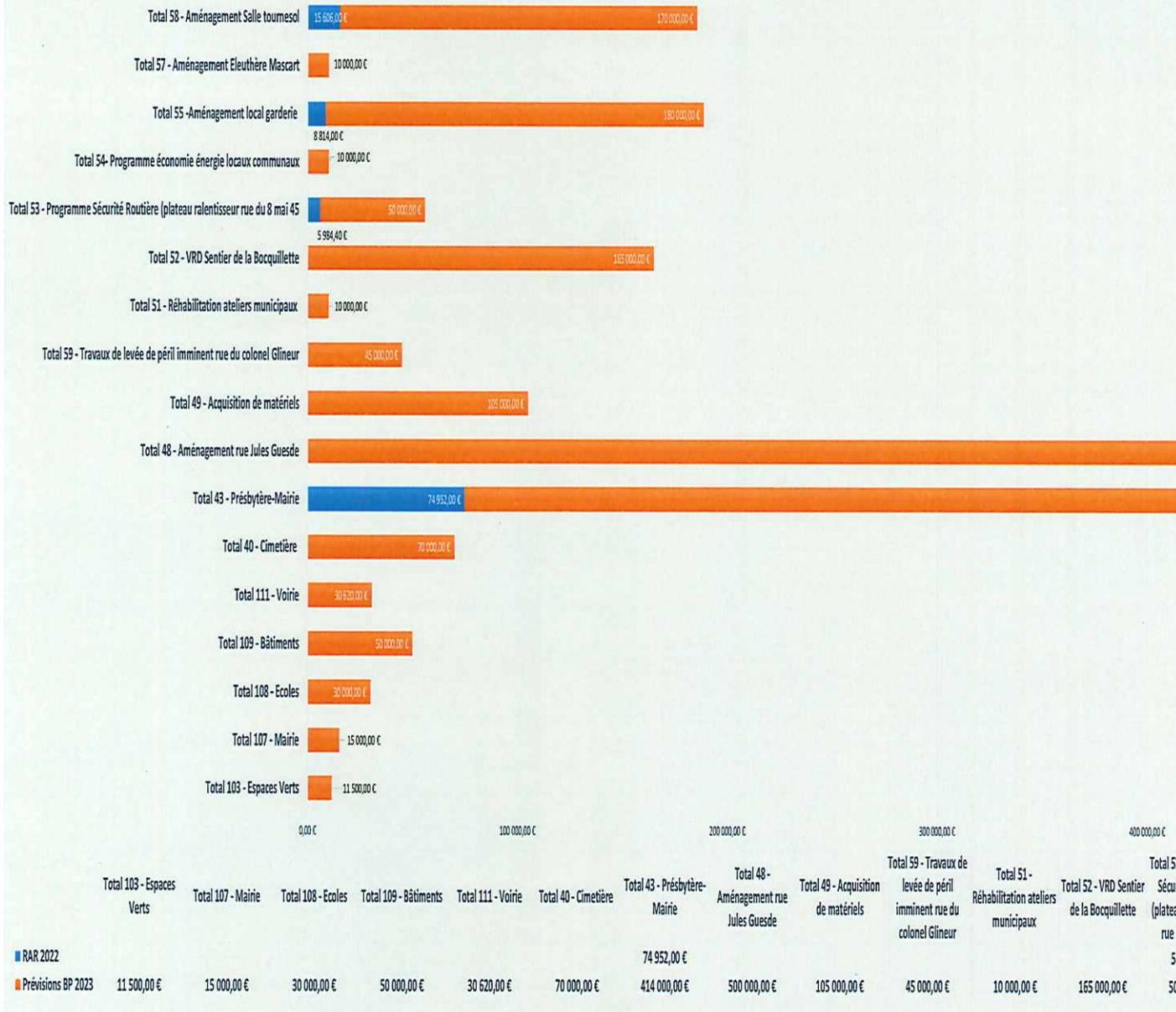
## **3.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### Les faits marquants :

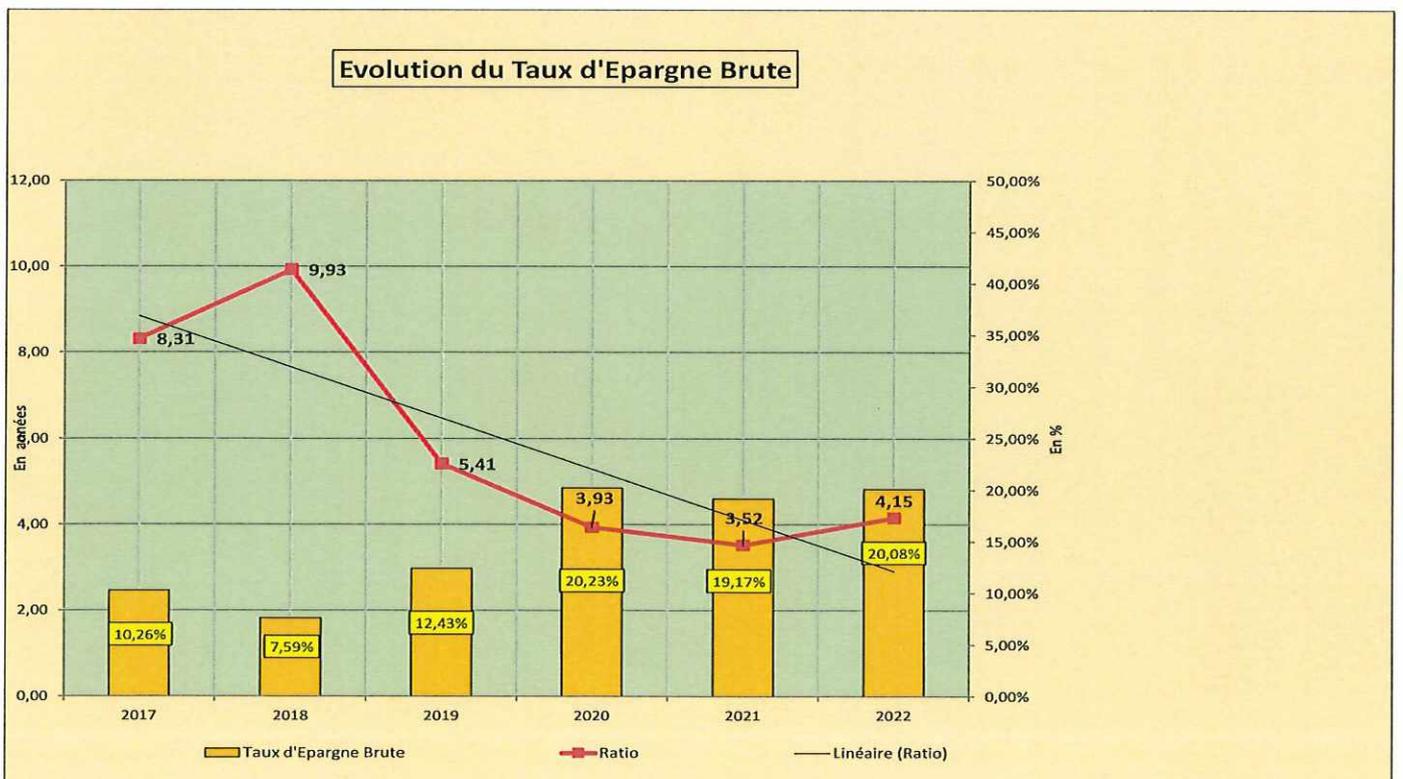
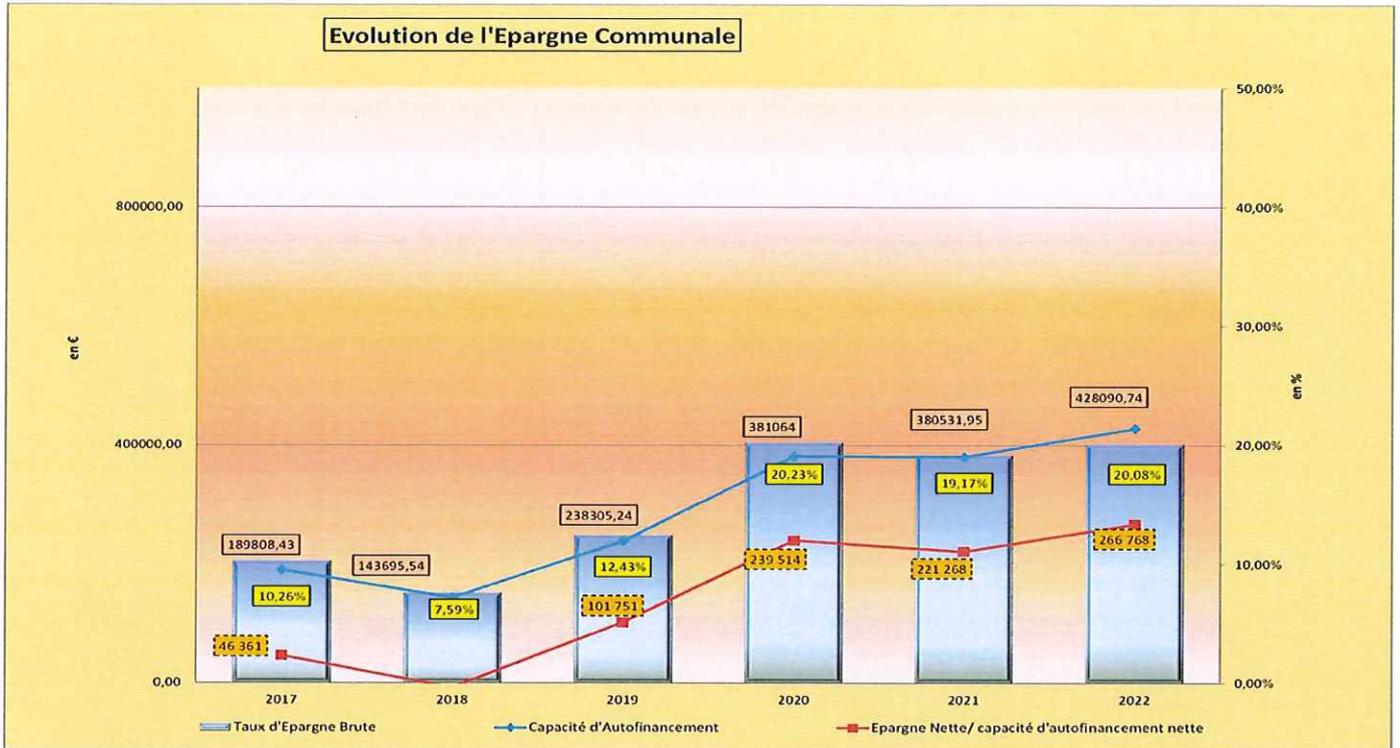
Les opérations d'investissement significatives de l'exercice 2023 sont les suivantes :

- |  |          |
|--|----------|
| ➤ L'aménagement du rez-de-chaussée de la future garderie :               | 180 000€ |
| ➤ L'aménagement des trottoirs et de la voirie rue Jules GUESDE :         | 500 000€ |
| ➤ L'aménagement de l'étage du presbytère :                               | 414 000€ |
| ➤ L'aménagement de la salle tournesol :                                  | 170 000€ |
| ➤ L'installation des réseaux domestiques au sentier de la BOCQUILLETTE : | 165 000€ |
| ➤ L'acquisition de matériels et mobiliers :                              | 105 000€ |
| ➤ Le programme sécurité routière :                                       | 50 000€  |
| ➤ Le réaménagement de voirie :   | 30 620€  |
| ➤ L'aménagement du cimetière :   | 70 000€  |
| ➤ Aménagement salle polyvalente (menuiseries)                            | 25 000€  |
| ➤ Portique école maternelle et menuiseries dortoir                       | 30 000€  |
| ➤ Travaux de levée de périls imminents                                   | 45 000€  |
| ➤ Acquisition parcelles pour voirie rue des capucines/camélias           | 30 000€  |
| ➤ Remboursement capital de la dette                                      | 200 000€ |
| ➤ Remboursement trop perçu taxe d'aménagement                            | 30 000€  |

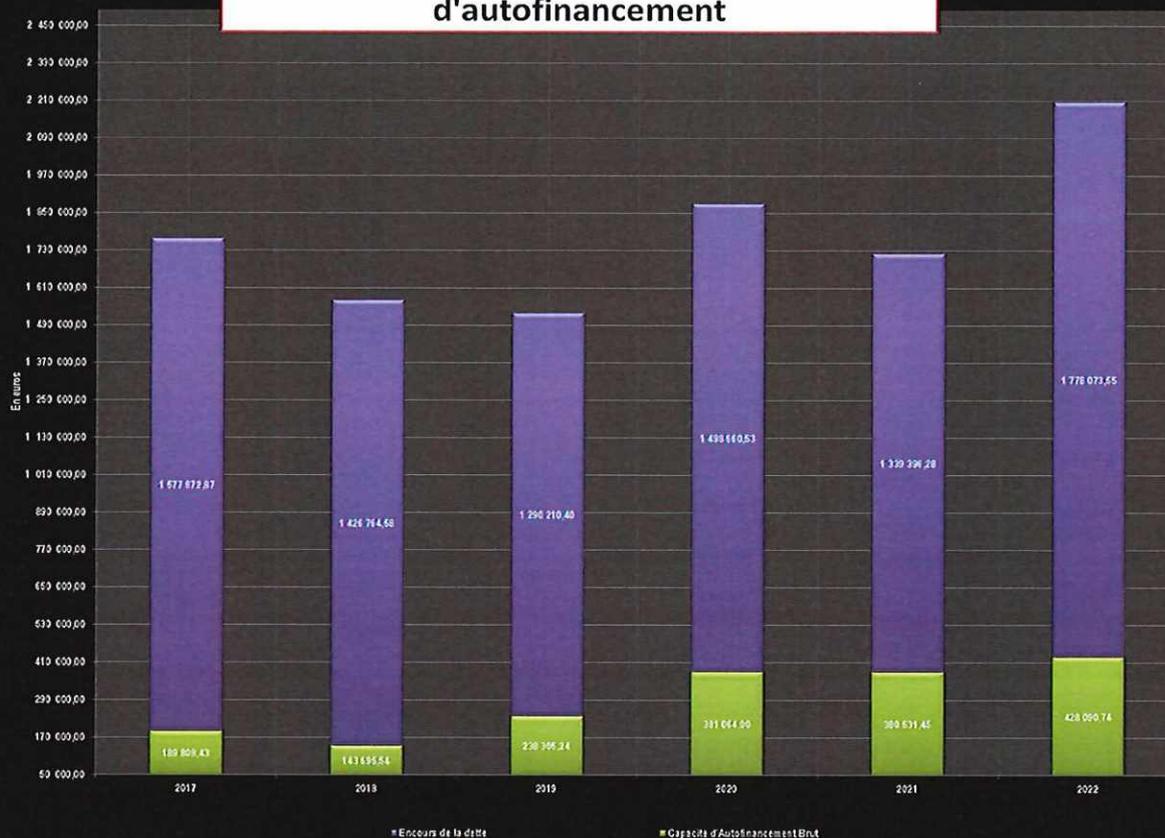
# OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2023



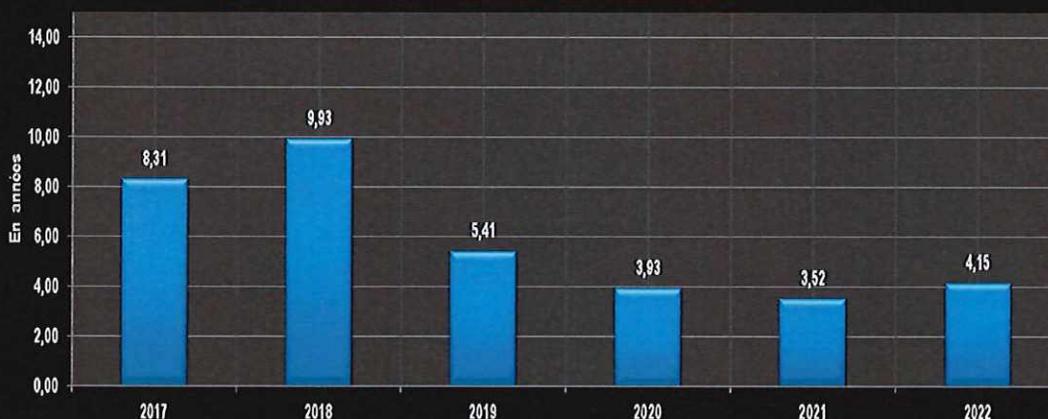
## 4 : GESTION DE LA DETTE.



## Ratio pour l'estimation de la dette en capacité d'autofinancement



## Evolution de la Capacité de Désendettement



Au regard de la situation de l'endettement de la commune constatée en fin 2022, il est bon de remarquer, que la commune de Quarouble connaît un endettement modéré avec un capital restant dû au 31 décembre.2022 à hauteur de 1 778 073,51€, bien inférieur aux communes de même strate à la même période, d'un taux d'épargne brute représentatif à hauteur de 20,08% et d'une capacité de désendettement de 4 années 54 jours. La capacité de désendettement reste parmi les plus faibles.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital des emprunts passés	1 498 098,77 €	1 721 320,39 €	1 577 872,87 €	1 426 764,58 €	1 290 210,40 €	1 498 660,59 €	1 339 396,28 €	1 778 073,51 €
Capital des nouveaux emprunts	350 000,00 €	- €	- €	- €	350 000,00 €	- €	600 000,00 €	
Capital (N)	126 778,38 €	143 447,45 €	151 108,29 €	136 554,18 €	141 549,87 €	159 264,25 €	161 322,77 €	196 736,12 €
Intérêts (N)	52 752,03 €	51 408,51 €	47 654,42 €	42 750,60 €	38 374,25 €	36 638,54 €	31 952,15 €	36 223,37 €
Annuité (N)	179 530,41 €	194 855,96 €	198 762,71 €	179 304,78 €	179 924,12 €	195 902,79 €	193 274,92 €	232 959,49 €
Encours initial de la dette	1 498 098,77 €	1 721 320,39 €	1 577 872,87 €	1 426 764,58 €	1 290 210,40 €	1 498 660,53 €	1 339 396,28 €	1 778 073,51 €
Encours final de la dette	1 721 320,39 €	1 577 872,87 €	1 426 764,58 €	1 290 210,40 €	1 498 660,53 €	1 339 396,28 €	1 778 073,51 €	1 581 337,39 €

Après la souscription de l'emprunt de 600 000€ en 2022, le capital restant dû au 31 Décembre 2023 devrait connaître une baisse substantielle de 1 778 073,51€ à 1 581 337,39€, car aucun recours à l'emprunt n'est envisagé en 2023.

Fin 2023, la capacité de désendettement sera tributaire de la capacité d'autofinancement brute qui devrait malheureusement se dégrader avec l'impact d'un taux d'inflation en hausse et des factures énergétiques élevées.

Pour terminer, il est donc envisagé une dégradation des CAF brute et nette que nous allons minimiser grâce à des pistes d'économies, à la maîtrise voire la réduction des coûts dans bon nombre de domaines.